

# Le critère ancienneté du bâtiment

Allianz Habitation



Les tranches tarifaires suivent l'évolution des **normes de construction, notamment électriques** :

- Bâtiment construit après 2019
- Bâtiment construit entre 2006 et 2019 (tolérance d'imprécision : 5 ans)
- Bâtiment construit entre 1990 et 2006 (tolérance d'imprécision : 5 ans)
- Bâtiment construit entre 1970 et 1990 (tolérance d'imprécision : 10 ans)
- Bâtiment construit entre 1945 et 1970 (tolérance d'imprécision : 15 ans)
- Bâtiment construit avant 1945 (tolérance d'imprécision : 15 ans)
- Inconnue : dans le cas où le client ne connaît pas cette date



## Question à poser systématiquement lors d'un lead

La question n'est pas posée lors du parcours  
➔ date de construction inconnue

En cas de **rénovation complète\***  
la date de rénovation peut être  
retenue comme date de construction

\*Extrait des Dispositions générales :  
« Rénovation : Est considéré comme une habitation ayant fait l'objet d'une rénovation complète, l'habitation dont la toiture, les installations électriques, les installations de chauffage et les canalisations, ont été refaits à neuf. »

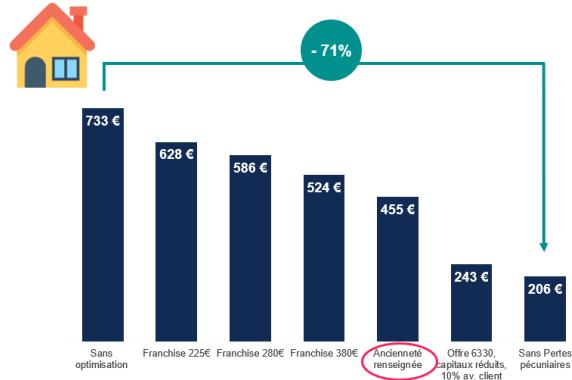
La rénovation doit être réalisée en une seule fois pour pouvoir être prise en compte (ex page3)

La tarification est plus favorable pour les bâtiments récents  
**jusqu'à 15% de réduction pour une maison !**

## Un levier tarifaire à utiliser :

Allianz	
MRH Classique	
Leviers d'optimisation tarifaire conquête	
Gévrier	Ajustifs
Offre packagée Tout en un (334€)	-25 %
• Prix d'offre en offre minimale, franchise minimum 225€, sans surcoût de 5%.	
• Capital réduit, intérêsements et cotisations, remboursement de la franchise.	
• Exemple : (334€) deux années assurées de plus que l'offre standard (314€), sans surcoût de cotisations, RARL, cotissons et intérêsements.	
Offre packagée Confort (313€)	-30 %
• Conditions 125€ + taxes (hors IVA, cotisations, remboursement de la franchise)	
• Offre packagée Propriétaire (313€) avec GAI*	-30 %
• Protection à 225€ Non individuelle	-25 %
Vieillir à neuf	-15 %
• Les contrats dépendent jusqu'à 25 pour le rachat de la franchise et 15 pour les cotisations prévues à payer cet exercice.	
Couplage	-17 %
• Le risque maladie est couvert par l'assurance maladie (ex : 10, 20, 30, 40 et plus).	
Protection Juridique	-25 €
• Retour l'option Protection du Particulier sur dépenses	
Mult. indemnisation Assurance Choc & Bonus client	-10 %
Boost proportionnel	-13 %
Date de construction	-10 %

### Chaque levier compte



### Caractéristiques Bourges

Propriétaire d'une maison 5 pièces construite après 2006 sans cheminée : Salarisé né le 01/01/1970 - Sans sinistre

Lieu du risque : 5 Place Planchat 18000 Bourges

Options Vol BDG et assistance N1, Dommages électriques, Capital 80 000 € / 20 000 € si réduit

Protocole : 20 %

## Application d'une règle proportionnelle en indemnisation

L'ancienneté du bâtiment fait partie de la description du risque et est restituée sur les Dispositions particulières

Si au moment du sinistre, en tenant compte de la **tolérance d'imprécision**, le contrat a bénéficié d'un meilleur tarif avec l'ancienneté appliquée que le tarif tenant compte de l'ancienneté réelle du bâtiment, une règle proportionnelle sera appliquée.

### Exemple :

Souscription : bâtiment déclaré construit 1990 et 2006

Tolérance d'imprécision : 5 ans

Indemnisation :

- Si le bâtiment a été construit en 1986  
→ pas d'application d'une règle proportionnelle
- Si le bâtiment a été **construit en 1983**  
→ **application d'une règle proportionnelle**

Exemples de date de construction à retenir :

### **1) Rénovations étalées dans le temps**

Maison de 1950 rénovée :

- toiture en 2010,
- canalisations en 2012,
- chauffage en 2015,
- électricité en 2020.

→ Il faut conserver la date de construction 1950

### **2) Habitation avec extension**

Si l'habitation est en plusieurs parties :

- une partie de la maison de 1970,
- et une autre moitié en extension de 2015.

→ il faut prendre la date la plus ancienne : 1970.